EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS

Séance du 25 janvier 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt cinq janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 20/01/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUD Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOUD Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louisette, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine, OUGIER Isabelle,

Etait absent et excusé : GARNOT Pascal donne pouvoir à VEYRAT Robert

Etait absent : MATHON Colette

Délibération N° 2017- 4
Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des Restes à Réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements au 1 trimestre 2017, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite d'1/4 des crédits votés en investissement en 2016 soit au :

- Chapitre 23 : 180 122,25€
  Article 2315 : 3 200.00 € article 2313 : 176 922.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne** au Maire l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2017.

Suffrages exprimés 10 - Pour 10 - Contre 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.